

N°	MOIS	ANNEE
10	MARS	2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI**

L'an Deux mille vingt et un, le 25 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séances ordinaire, à la salle des Fêtes Chemin aux Bœufs sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**.

Conformément au II de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, le Conseil Municipal se tient sans public, les débats étant accessibles en direct au public de manière électronique.

Étaient présents : M. BERTHON, M. BLONDEAU, M. CAPELLE, Mme CHAVILLON, Mme CLÉMENCE
Mme COURREGE, M. DE LAROCHE, Mme JONIEC, Mme MURET, M. JONIEC, Mme SCHMIT, M. JAMOT,
Mme GIMENO

Était absente excusée : Mme PATIN a donné pouvoir à Mme CHAVILLON

Était absente: Mme GADRAS

Nombre de membres élus	15	Quorum	5
Nombre de membres présents	13	Date de la convocation	18 mars 2021
Nombre de membres votants	14	Date de l'affichage	18 mars 2021

Objet : Approbation du rapport de la CLECT

Par délibération n°21-002 en date du 10 février 2021, la Communauté de communes Cœur d'Yvelines a pris acte du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 21-002 de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines en date du 10/02/2021

Article 1 : **APPROUVE** le rapport de la CLECT de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines

Dit que la délibération sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Rambouillet et M. le Comptable du Trésor de Montfort-l'Amaury.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire
Marie-Christine CHAVILLON